 

Demande Communale de Reconnaissance de l’Etat de Catastrophe Naturelle

Dans le cadre du dépôt de demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle concernant l’épisode de sécheresse-réhydratation des sols de l’année 2023, la Préfecture sollicite la constitution d’un dossier.

Afin de pouvoir déposer la demande auprès des services de la Préfecture, je vous prie de bien vouloir retourner, en mairie, le formulaire ci-dessous accompagné de photos des bâtiments endommagés, **avant le 5 Janvier 2024**.

Département : Commune : Nom : Adresse : Période du phénomène :

* A. Inondations
* A1- inondation par débordement d’un cours d’eau (préciser le cours d’eau concernés)
* A2- inondation par ruissellement et coulée de boue associée
* A3- inondation par remontée de nappe phréatique
* B. Crue torrentielle
* C. Phénomènes liés à l’action de la mer (submersion marine et érosion marine
* D. Mouvement de terrain
* E. Sécheresse/Réhydratation des sols
* F. Séisme
* G. Vent cyclonique
* H. Avalanche

Nombre de bâtiments endommagés :

Fait à Chaunay, le 2023 Signature

**Mairie de Chaunay -** 41 Grande Rue - 86510 CHAUNAY
Tél. : 05 49 59 25 05 - Courriel : contact@chaunay.fr